



SERMON DU VENDREDI

HADHRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATULLAH

MUNIR AHMAD AZIM

08 Novembre 2019

10 Rabi'ul Awwal 1441 AH

Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la Salutation de paix, Hadhrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhoud, le Ta'ouz, et la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur:

PRIÈRE POUR UN GOUVERNEMENT PROPRE

Hier, le peuple mauricien a voté pour un gouvernement pour les cinq prochaines années. Prions Allah (swt) de nous donner un nouveau gouvernement qui travaillera dans l'intérêt supérieur de la population de la République de Maurice. Prions pour que le communalisme disparaisse et que nous voyions des personnes compétentes au bon endroit, et pour gérer notre pays de la bonne manière et le mener dans la bonne direction. Allah sait mieux quel gouvernement a été voté par le peuple. Espérons et prions pour que le nouveau gouvernement constitue son cabinet et recrute des personnes sur la base du mérite, des connaissances et de l'expérience et non sur la base de l'appui et du sentiment de famille [où ses proches sont protégés et grimpe l'échelle du succès plus vite que les autres sans qu'ils ne le méritent].

Aujourd'hui, c'est le dépouillement des votes et je pense qu'après la prière du *Maghrib*, nous pourrons savoir qui sera le prochain à gouverner notre île Maurice et les autres îles sous la tutelle et responsabilité de Maurice pour les cinq prochaines années. Nous prions pour qu'Allah élimine les Judas - hypocrites et personnes corrompues, ainsi que ceux qui aiment protéger les membres de leurs propres communautés religieuses et qui incitent à la haine et au communalisme

au nom de la religion. **Puisse Allah permettre à un gouvernement propre, respectueux et doté des connaissances appropriées, de gérer ce pays et de le faire progresser et redresser l'économie de la bonne façon, dans l'intérêt du peuple mauricien, sans égoïsme, sans corruption et de manière louable.** *Incha-Allah, Amîne Soumma Amîne, ya Rabboul Aalamîne.*

ISLAM ET LE DROIT INTERNATIONAL

Les lois sont très importantes dans la vie d'une personne et d'un pays. La loi qui traite de la politique étrangère s'appelle le droit international. Si nous retraçons l'histoire du droit international, nous en venons à la conclusion qu'il n'existait pas de règles strictes à cet égard. Même la loi romaine, comme d'autres systèmes antiques, a adopté à l'origine le principe de la personnalité, ce qui signifie que la loi de l'État s'appliquait uniquement à son citoyen. L'étranger n'avait strictement aucun droit, et à moins d'être protégé par un traité entre son État et Rome, tous ses biens pourraient être saisis par n'importe quel Romain à tout moment.

Le droit occidental, qui provient pour l'essentiel de la loi romaine, n'avait pas de notion particulière de droit international et c'est l'Islam qui, pour la première fois, a créé le droit international en tant que discipline claire sous le terme de *Siyar* ou comportement (du souverain). Les penseurs musulmans ont divisé le monde en:

1. Dar al-Islam (terres musulmanes)
2. Dar al-Sulh (terres de relations conventionnelles) et
3. Dar al-Harb (terres en guerre).

Les musulmans sont une fraternité. Les non-musulmans dans les relations conventionnelles avec les musulmans sont traités conformément aux termes des traités. Les non-musulmans qui n'ont pas de relations conventionnelles avec l'Islam sont considérés sous deux aspects: un pays qui persécute activement les musulmans et leur dénie le droit de pratiquer et de prêcher leur foi est l'ennemi de l'Islam, qu'il soit en guerre ou non; mais si elle permet aux musulmans de jouir de la liberté de religion et de culte, il ne fera peut-être pas l'objet d'une guerre, car le principe fondamental de l'Islam est de ne pas recourir à la guerre sans raison.

Même avec les non-croyants, nous devrions faire preuve de bonté et d'équité, à moins qu'ils ne cherchent à nous détruire et à détruire notre foi. Allah (swt) dit dans le Coran: **“Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.”** (Al-Mumtahanah 60: 9)

L'Islam est une religion de paix et croit en la coexistence pacifique. C'est pourquoi les traités, les pactes et les alliances sont respectés et les obligations qui en découlent sont fidèlement remplies.

“Ô vous qui croyez, respectez vos pactes.” (Al-Maida 5: 2)

“En vérité, une interrogation sur les engagements sera faite.” (Al-Isra 17: 35)

Le droit international musulman [Islamique] et ses préceptes sont fondés sur des vérités humaines universelles. De tels préceptes peuvent s'appliquer à l'humanité tout entière sans distinction de religion ou de race. Dans la conception musulmane de l'ordre mondial, un engagement pris par l'État musulman et même par chaque musulman individuel peut lier toute la communauté. L'Islam permet à l'individu, bien qu'esclave, d'offrir sa protection à un ennemi et son engagement sera respecté.

Le Saint Prophète Muhammad (pssl) a déclaré: *“Les Musulmans sont un. Les plus humbles d'entre eux ont le droit de les lier par son engagement.”* Abu Obeïdah (ra) a écrit un jour au calife Umar (ra) qu'un esclave avait donné un gage de sécurité aux habitants d'une ville d'Irak et lui avait demandé son avis à ce sujet. Hazrat Umar (ra) répondit: *“Dieu a enjoint l'accomplissement des promesses et vous n'êtes pas fidèle si vous ne les remplissez pas. Alors remplissez vos promesses et laissez-les tranquilles.”*

L'importance que les juristes attachent à la réalisation de l'engagement est grande, à tel point que la sécurité d'un étranger ne sera pas affectée, même si une guerre éclatait entre l'État musulman et celui de l'étranger. L'ambassadeur est considéré comme étant à l'abri de toute violation et jouit de la liberté de religion. Il rentre dans son pays en toute sécurité.

L'islam tolère, sur son territoire, une multiplicité de lois, avec un pouvoir judiciaire autonome pour chaque communauté. Un étranger appartient donc à la juridiction de son propre tribunal confessionnel. De plus, il est autorisé à pratiquer des coutumes strictement interdites dans l'islam. La consommation de boissons alcoolisées, par exemple, est interdite aux musulmans. Pourtant, un non-musulman jouit de la liberté, non seulement de le consommer, mais aussi de le fabriquer et de le vendre. Telle est la tolérance de l'islam qui cherche à établir un ordre mondial fondé sur le principe de la coexistence pacifique.

Demandons à nous-mêmes s'il est possible d'adopter la loi religieuse comme loi du pays. Aucune loi religieuse sauf l'islam n'est complète et internationale. Aucune loi religieuse n'est aussi respectueuse et respectable que celle de l'islam, mais malheureusement, les musulmans d'aujourd'hui en ont moqué et en ont fait une idée farfelue. Ce n'est pas impossible de faire les lois islamiques à réglementer son pays, mais il faudra que cela vienne progressivement, sans aucune contrainte. Quand le monde marchera vers l'islam, les terres seront gouvernées par l'islam, sinon tous les peuples, qu'ils soient musulmans ou non, devraient respecter les lois de leur patrie à moins qu'ils ne vous ordonnent de faire du mal et de la corruption. Dans les temps que nous vivons, même si nous prenons le nom de Dieu, mais il ne nous est pas immédiatement possible d'**ORDONNER** aux gens d'agir conformément aux lois de l'islam, car l'islam, la véritable voie de l'islam interdit la contrainte sous quelque forme que ce soit pour que les gens l'accepte.

Malheureusement aujourd'hui, les musulmans sont si éloignés de l'islam. Ils sont devenus hypocrites. Même toute la société humaine est devenue hypocrite à l'égard de Dieu Tout-Puissant et de l'établissement de la vérité et de la justice sur la terre. Il y a de l'hypocrisie dans la politique et la société partout. Et l'hypocrisie ne permet pas à l'honnêteté de prospérer. Cela ne permet pas à la parole de Dieu de s'enraciner. C'est le problème principal.

Puisse Allah nous permettre à notre époque de travailler dur sous Sa direction pour amener un réveil de l'islam dans tous les cœurs, afin que la société puisse respirer la fraîcheur de l'air de l'islam, libre de toute corruption et de toute forme de contrainte en matière de foi. *Amîne.*

Ceux qui croient croiront inévitablement par la permission d'Allah et ceux qui se détournent du message d'Allah, alors Allah suffit comme Juge et Témoin pour ce qui est de leur foi.

وَالَّذِي أَنْزَلَ إِلَيْكَ مِنْ رَبِّكَ الْحَقُّ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢﴾

Wallaziii 'inzila 'ilay-ka mir-Rabbikal-Haqqu Wa laa-kina 'ak-saran-naasi laa yu'-minuun.

Et ce qui vous est révélé par votre Seigneur est la vérité, mais la plupart des hommes ne croient pas. (Ar-Raad 13: 2)